

# Rythmes scolaires : rentrée 2018-2019

Rythmes scolaires : rentrée 2018-2019

Françoise MAYET - [\\_tf.mayet@orange.fr](mailto:_tf.mayet@orange.fr)

La réforme des rythmes scolaires est appliquée dans notre RPI depuis septembre 2013, avec école le mercredi matin. L'objectif de la réforme des rythmes à l'école primaire : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous

## **LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) &nbsp; DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Il vise à mieux répartir les heures de classe et à programmer les séquences en fonction de la faculté de concentration des élèves.

Le temps dégagé est remplacé par &nbsp;:

- des Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) en groupe restreint animées par l'enseignante &nbsp;;
- des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) -sportives, culturelles, artistiques- animés par l'équipe périscolaire qualifiée. A cette équipe, peuvent se joindre des intervenants extérieurs

Le PEDT définit les objectifs des T.A.P. et identifie les partenaires et ressources. Les activités proposées doivent répondre aux objectifs suivants &nbsp;:

- Participer et favoriser la réussite scolaire de l'enfant &nbsp;;
- favoriser l'articulation des temps de vie de l'enfant &nbsp;;
- Mettre en ?uvre une démarche favorisant l'épanouissement, la socialisation de l'enfant ainsi que l'apprentissage de la citoyenneté &nbsp;;
- Informer, communiquer auprès des acteurs éducatifs, des familles et des enfants &nbsp;;
- Favoriser les partenariats éducatifs.

Les municipalités du R.P.I. doivent rendre compte de ce travail au préfet du département ainsi qu'au recteur de l'académie.

L'expérience de la première année nous a aidés à mieux comprendre ce qui était attendu et à définir ce que nous pouvions faire. Dans le cadre de cette réflexion, les élus de Sort en Chalosse et de Garrey en charge des affaires scolaires et l'ensemble du personnel périscolaire du R.P.I. ont rédigé un [nouveau règlement intérieur pour l'ensemble des services périscolaires dont les T.A.P](#)

Cet outil rappelle les droits et devoirs de chacun pour permettre à tous de vivre ensemble dans le respect et la bienveillance. Ce groupe a également réfléchi à la mise en place d'un outil favorisant la communication et l'information. Un cahier de liaison périscolaire (accueil, cantine, transport et T.A.P.) est remis à chaque enfant pour toute sa scolarité. Il permet aux familles et à l'équipe périscolaire d'échanger pour le bon fonctionnement du service et le bien-être de l'enfant.

**Sur le RPI Sort-Garrey**, cette réforme s'applique depuis cinq ans. Les activités péri-scolaires sont assurées essentiellement par les agents communaux déjà en place et titulaires du BAFA, et parfois par des intervenants extérieurs spécialisés dans des domaines artistiques, culturels et sportifs. Pour mieux respecter le rythme biologique des petits, **la sieste des élèves scolarisés en petite et moyenne sections de maternelle est proposée**

**immédiatement après le déjeuner, aux alentours de 13h.**

Le mercredi, à l'issue de la demi-journée d'enseignement, la prestation de restauration n'est pas assurée ; cependant la garderie reste ouverte jusqu'à 12h30 pour permettre aux familles de venir chercher leurs enfants. Les écoliers fréquentant le centre de loisirs du mercredi y sont acheminés par bus et prennent leur déjeuner sur place.

Non

